

Encouragement des filles dans le sport: Egalité des sexes

Une égalité des sexes dans l'éducation physique à l'école est nécessaire tant du point de vue politique que de la pédagogie des genres. Trois impulsions didactiques issues du domaine «Bewegung und Sport» du Lehrplan 21 rendent possibles cette parité dans l'enseignement.

En vertu de l'[article 8, paragraphe 3](#) de la Constitution fédérale, «L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. (...)» Même si l'article ne vise pas directement l'égalité de droit des jeunes filles et des garçons, il est évident que la parité des enfants et des adolescents au sein de l'école – institution qui joue un rôle central en matière de formation – est une condition préalable incontournable en vue de l'égalité des adultes. L'égalité des sexes prévaut donc également dans le domaine de l'éducation et de la formation des enfants et des adolescents.

Connaissances scientifiques

Le comité de direction du [programme national de recherche PNR 60 «Egalité entre hommes et femmes»](#) a concrétisé la perspective pédagogique liée aux sexes dans son rapport de synthèse et il recommande: «Parents, personnel d'encadrement et d'enseignement à tous les degrés scolaires (...) ont la tâche d'encourager les garçons et les filles à suivre et développer l'intérêt qu'ils ou elles portent à certains jeux, sports, loisirs, disciplines, (...), également quand ceux-ci sont considérés comme «atypiques» en termes de genre»(voir Rapport de synthèse PNR 60, 2014).

L'objectif pédagogique lié au genre s'applique donc aussi au domaine du sport de loisir et du sport à l'école. Il s'agit par exemple d'encourager la pratique de sports considérés comme atypiques et de lutter ainsi contre les stéréotypes liés au sexe (Gramespacher, 2006). Les plans d'études et les manuels d'enseignement établissent des repères pour que les enseignants puissent mettre en pratique l'égalité des sexes au niveau de l'éducation physique à l'école.

Que dit le plan d'étude Lehrplan 21?

Dans le Lehrplan 21, on trouve trois repères didactiques sur les thèmes de l'hétérogénéité, de la sensibilité au genre et de l'homogénéité et hétérogénéité des sexes. Ils s'avèrent pertinents pour l'égalité des sexes dans le sport à l'école et sont présentés de manière succincte ici en référence directe à l'encouragement des filles:

Un repère didactique «**Tenir compte de l'hétérogénéité**» fait référence au genre en tant qu'élément de différenciation dans le sport à l'école: «Les prédispositions corporelles, psychiques et cognitives, ainsi que le sexe, l'origine sociale, le talent et les intérêts sont à considérer lors de la planification de l'enseignement. Un enseignement varié et différencié au niveau des attentes (en terme de performance), ainsi que des adaptations didactiques judicieuses permettent de répondre aux aspirations individuelles.» (voir [D-EDK, 2014](#)). L'encouragement des filles dans l'éducation physique à l'école s'adresse aussi bien aux groupes de filles qu'aux individus et elle passe par un enseignement polysportif.

Tandis que le repère didactique «**Tenir compte de l'hétérogénéité**» assigne à l'enseignement, outre le genre, d'autres différences sociales – origine sociale, prédispositions et intérêts –, le second repère didactique «Sensibilité au genre» est formulé spécifiquement en lien avec le concept d'égalité des sexes. Il indique comment thématiser les enjeux et défis individuels que représente la mixité: «L'objectif d'un enseignement du sport sensible au genre consiste à encourager le potentiel moteur, ludique et expressif grâce à une prise en compte consciente des particularités des filles et des garçons, par exemple en adaptant certaines situations d'enseignement, en différenciant les attentes en matière de performance et en menant une réflexion sur les préférences spécifiques liées au sexe» (voir [D-EDK, 2014](#)).

Ce point rend attentif à l'existence possible de spécificités liées au sexe et les désigne explicitement comme domaines à promouvoir. Parallèlement, l'hypothèse de ces particularités de genre en tant que spécification est problématique, car elle renvoie aux traditionnelles représentations stéréotypées – et elle les renforce le cas échéant. Cette spécification va à l'encontre aussi de la préoccupation pédagogique centrale qui est de dépasser les intérêts pédagogiques spécifiques au genre ou les différences de niveau en terme sportif. Pour l'encouragement des filles en éducation physique, il est important de questionner activement les particularités que l'on attribue au genre, car cette attitude ouverte des enseignants est une condition préalable centrale pour atteindre les objectifs pédagogiques liés au genre.

La prise en considération des deux repères didactiques inscrits dans le Lehrplan 21, vue sous l'angle des préoccupations politiques et pédagogiques en matière d'égalité des sexes, renvoie au champ de tension entre l'existence supposée des particularités liées au genre et l'exigence de dissoudre ces stéréotypes en vue d'établir une égalité des chances en éducation physique. Ce champ de tension peut être traité de manière constructive sur la base du troisième repère didactique du Lehrplan 21, même s'il est de nature organisationnelle avant tout.

Le troisième repère didactique du Lehrplan 21 «**Enseignement de l'éducation physique homogène ou hétérogène**» part aussi des différences liées au sexe: «Filles et garçons ont des aspirations et des besoins différenciés en raison de leur développement et de leur socialisation (en ce qui concerne le choix de thèmes, l'engagement de la force, l'utilisation de l'espace et l'attention des enseignants, par exemple). Afin de répondre aux attentes des deux sexes, il est conseillé, à partir du 3^e cycle, de séparer majoritairement les deux sexes lors des leçons» (voir [D-EDK, 2014](#)). Même si cela n'est pas l'intention de ce repère didactique, il offre une chance au concept de coéducation réflexive en éducation physique, car: «séparer majoritairement les deux sexes» signifie du même coup enseigner aussi, parfois, en classe hétérogène. Les enseignants d'éducation physique pourraient exploiter ce repère didactique significatif non seulement au 3^e cycle mais aussi aux deux premiers cycles de la formation.

Les repères didactiques du Lehrplan 21 concernant l'éducation physique à l'école favorisent l'encouragement des filles et permettent ainsi de réaliser les visées politiques et pédagogiques en matière d'égalité des sexes dans le cadre de l'enseignement d'éducation physique à l'école. Les enseignants peuvent suivre la recommandation du PNR 60 en faveur de l'égalité des sexes et mettre en pratique le concept de [coéducation réflexive](#) dans les cours d'éducation physique à l'école.

Source: [Elke Gramespacher, Yvonne Weigelt-Schlesinger](#)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du sport OFSPO